

AVIS

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4-2023

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière, par le soussigné, Bastien Gaudet, greffier de la Ville, de ce qui suit :

- QUE, lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté le **règlement numéro 4-2023 régissant la démolition d'immeubles**;
- QUE le règlement numéro 4-2023 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 26 avril 2023;
- QUE le règlement numéro 4-2023 est entré en vigueur le 26 avril 2023, suite à la délivrance du certificat de conformité par M. Jean Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Kamouraska;
- QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de La Pocatière sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien inséré au présent avis public.

Donné à La Pocatière ce 11 mai 2023.

Bastien Gaudet
Greffier